

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 MAI 2021

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du dernier compte-rendu
- ✓ Projet panneaux « Photovoltaïque »
- ✓ Projet « Vidéosurveillance »
- ✓ Emplacement pylône FREE
- ✓ Démoussage des toitures des bâtiments communaux
- ✓ Réfection des portes de l'atelier communal
- ✓ Achat tondeuse autoportée avec plateau basculant
- ✓ Achat de calculatrice pour futurs collégiens
- ✓ Vente d'une benne agricole communale
- ✓ Décision modificative : budget communal
- ✓ CCJ : convention masques
- ✓ CCJ : convention mobilité
- ✓ Informations communautaires
- ✓ Informations et questions diverses

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-sept du mois de mai, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

Membres présents :

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Éric SÉGADO, M. Frédéric MALÈRE, M. Bruno COMMENGE, M. Philippe MAUNY, M. Benoît COPPIN, Mme Barbara COQUILLE, M. Bernard LECESTRE, Mme Séverine COMMEAU.

Absents : Mme Carinne QUENISSET
M. Jimmy BORET

Secrétaire de Séance : M. Éric SÉGADO

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie, assiste au conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2021

Compte-rendu adopté, à **13 voix « pour »**, à **0 voix « contre »**, à **0 « abstention »**

PROJET PANNEAUX « PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre position sur la présentation des panneaux photovoltaïques présentée par ERG le 22 mars dernier. Pour rappel, les panneaux photovoltaïques seraient installés sur le terrain de l'ancienne déchèterie communale (4 ha), la commune ne supporterait aucun frais et elle percevrait un loyer annuel d'environ 10 000 €/an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 12 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 1 « Abstention » (Mme CARRA)** de ne pas poursuivre ce projet car l'entreprise n'a pas de référence en France en matière de site photovoltaïque.

PROJET « VIDÉOSURVEILLANCE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du Major VERSE, référent départemental sûreté pour la Gendarmerie Nationale, concernant ce projet pour prendre la décision de poursuivre ou non l'installation de vidéosurveillance.

Le rapport indique :

- que sur 4 ans, il y a eu 21 actes de délinquance sur la commune
- qu'il y a 4 sites possibles pour l'installation des caméras
- que le rôle principal de ce système est la dissuasion et l'appui aux forces de l'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 11 voix « Pour », à 1 voix « Contre » (Mme CARRA) et 1 « Abstention » (M. MALÈRE)** de poursuivre et de chiffrer ce projet.

EMPLACEMENT PYLÔNE « FREE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a proposé à la société FREE MOBILE un nouvel emplacement sur une parcelle communale entre Brion et la Fourchette. D'après les premières études faites par FREE, l'emplacement serait idéal (proximité d'arbres pour dissimuler le pylône de 36 m au lieu de 42 m et alimentation électrique à proximité). Le pylône couvrirait parfaitement Brion et La Fourchette.

Il est précisé que FREE MOBILE est la société mandatée par l'État pour installer ce pylône mais que les fréquences seront ouvertes à tous les opérateurs téléphoniques.

Monsieur le Maire présente la proposition de bail. C'est un bail de 12 ans renouvelable avec une indemnité de 500 €/an pour un emplacement de 100 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de valider ce bail sous réserve d'une augmentation du loyer annuel et charge le Maire de négocier cette augmentation.

DÉMOUSSAGE DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUÏF, adjoint aux finances, concernant les devis de travaux de démoissage des toitures des bâtiments communaux.

BÂTIMENTS	SURFACE	ISOLE PLUS	LOBRY	ACR COUVERTURE	LOCNETTOYAGE	ENTREPRISE DE COUVERTURE FURHMANN	JEREMY À VOTRE SERVICE	KEVIN MOUCHE
		Marsannay la Côte	Montereau Fault Yonne	Appoigny	Bellechaume	Appoigny	Charmoy	Charmoy
Mairie + nettoyage	269 m ²	3 551.39 €	2 700.00 €	3 313.30 €	2 022.00 €	Pas de suites car accident de nacelle sur un autre chantier	3 700.00 €	2 700.00 €
Salle des Fêtes + nettoyage d'1 pignon	360 m ²	4 752.79 €	3 600.00 €	4 158.00 €	2 214.00 €		dt nettoyage 1 façade	dt nettoy des 2 façades
Ecole maternelle	430 m ²	7 236.90 €	4 300.00 €	4 644.00 €	2 010.00 €		1 800.00 €	1 800.00 €
Bibliothèque + préau 120 m ² + 80 m ²	200 m ²	1 584.26 € sans le préau	2 400.00 €	1 512.00 €	2 632.80 €		dt nettoy 1 pignon	dt nettoy 2 pignons
Toiture église + nettoyage des façades et du porche	323 m ² ???	4 832.08 € 5 978.39 € nettoyage partiel	9 860.00 € 4 350.00 € nettoyage partiel	1 900.80 € 3 585.60 € nettoyage partiel	6 636.00 € dt nettoyage partiel des façades		2 750.00 €	3 600.00 € décapage H.P
Abri de bus	37 m ²	non prévu	non prévu	399.60 €	non prévu		2 450.00 €	2 250.00 € dt le préau à H.P
Lavoir	60 m ²	non prévu	non prévu	non prévu	non prévu		2 450.00 €	2 250.00 € dt le préau à H.P
Pte de tuiles de réemploi					690.00 €		5 900.00 €	8 550.00 €
Nacelle		comprise	comprise	1 375.00 €	comprise		dt nettoyage partiel des façades	traitement de toutes les façades et pignons
TOTAL	1679 m²	27 935.81 €	27 210.00 €	20 888.30 €	16 204.80 €		400.00 €	inclus ds l'église
						800.00 €	900.00 € décapage H.P	
						???	oui compris	
						comprise	comprise	
						17 800.00 €	19 800.00 €	

Suite aux explications de Monsieur ROUÏF, il propose aussi de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de différents organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, de retenir la proposition Kevin MOUCHE pour un montant de 19 800 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier des dossiers de demande de subvention auprès de différents organismes.

RÉFECTION DES PORTES DE L'ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la réfection des portes de l'atelier communal il n'a obtenu que deux devis.

	FERRONNERIE DE BRION	MCLC MÉTAL (Verlin)
PORTES COULISSANTES	7 760,00 €	
PORTE SÉCURISÉE	2 150,00 €	15 037,50 €
BARDAGE MÉTALLIQUE	1 335,00 €	
TOTAL HT	11 245,00 €	15 037,50 €
TVA	2 249,00 €	1 503,75 €
TOTAL TTC	13 494,00 €	16 541,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à 13 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de retenir la proposition de l'entreprise FERRONNERIE DE BRION pour un montant de 13 494 € TTC.

ACHAT TONDEUSE AUTOPORTÉE AVEC PLATEAU BASCULANT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une remorque de transport. Monsieur Le Maire informe que l'autoportée a pris feu (faisceau électrique) et qu'une déclaration de sinistre a été fait auprès de l'assurance.

	ALABEURTHE			FAVROT	EXPERT JARDIN
MARQUE	STIHL	VERTS LOISIRS	HONDA	STIGA	HONDA
MODÈLE	RT 6112 ZL	VL 48 HKBI	HF 2625 HMEH	Estate 7122 HWSY	HF 2625 HMEH
MOTEUR	Briggs & Stratton Bicylindre	Kawasaki Bicylindre	Honda Bicylindre	Honda Bicylindre	Honda Bicylindre
PUISSANCE	8,7 kW / 12 ch		13,8 kW / 18 ch	13,8 kW / 18 ch	13,9 kW / 18 ch
CYLINDRÉE	656 cm ³	603 cm ³	690 cm ³	688 cm ³	690 cm ³
TRANSMISSION	Hydrostatique	Hydrostatique	Hydrostatique	Hydrostatique	Hydrostatique
LARGEUR COUPE	110 cm	122 cm	122 cm	122 cm	122 cm
HAUTEUR COUPE	30 à 110 mm	30 à 90 mm	30 à 90 mm	30 à 90 mm	30 à 90 mm
ÉJECTION	Arrière	Arrière	Arrière	Arrière	Arrière
BAC RAMASSAGE	350 litres	300 litres	350 litres	320 litres	350 litres
POIDS	263 kg		261 kg	249 kg	261 kg
DISPONIBILITÉ	Immédiate	8 semaines	8 semaines	Juillet	
PRIX HT	3 682,63 €	3 142,50 €	4 386,75 €	3 582,50 €	4 190,00 €
TVA	736,53 €	628,50 €	877,35 €	716,50 €	838,00 €
PRIX TTC	4 419,16 €	3 771,00 €	5 264,10 €	4 299,00 €	5 028,00 €
PRIX PUBLIC TTC	5 199,00 €	4 190,00 €	5 849,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de retenir la proposition d'EXPERT JARDIN pour une autoportée HONDA d'un montant de 5 028 € TTC.

	ALABEURTHE	FAVROT	EXPERT JARDIN
MARQUE	LIDER	FRANC	TRELGO
MODÈLE	39450	REV 250 SF	REV 250 SF
PTAC	750 kg	750 kg	750 kg
DIMENSIONS	251 x 133 x 40 cm	250 x 155 cm	250 x 155 cm
NB ESSIEUX	2	1	1
CAISSE / PLATEAU	Fixe	Basculant	Basculant
	Porte-pont		
	Béquilles		
DISPONIBILITÉ	Immédiate		
PRIX HT	1 119,67 €	1 165,83 €	1 079,00 €
TVA	223,93 €	233,17 €	215,80 €
PRIX TTC	1 386,72 €	1 399,00 €	1 378,56 €
PRIX PUBLIC TTC			
	Immat comprise		Immat comprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, de ne pas donner suite aux propositions pour les remorques et charge Monsieur le Maire de voir s'il y a moyen d'améliorer le système existant (remorque actuelle avec rampes adaptées).

ACHAT DE CALCULATRICE POUR FUTURS COLLÉGIENS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remettre en place la remise d'un cadeau de fin d'année scolaire aux élèves de CM2 qui quittent le RPI pour entrer en 6^{ème}. Après concertation avec les enseignants de mathématiques du collège Jacques Prévert (collège public de secteur), le choix s'est arrêté sur la calculatrice « Casio FX92 spéciale collège » d'un montant entre 19 et 25 € TTC l'unité.

Pour cette année, il y a 10 élèves de Brion, soit une dépense maximale de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, d'offrir la calculatrice « Casio FX92 spéciale collège » aux 10 futurs collégiens de Brion.

VENTE D'UNE BENNE AGRICOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil il avait été évoqué de vendre une benne agricole communale. Monsieur Sébastien LUGUES en propose 700 €. Monsieur le Maire propose d'accepter sa proposition et d'encaisser le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, la proposition de Monsieur Sébastien LUGUES et **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser le paiement.

DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget communal il y a eu une erreur d'écriture sur une ligne budgétaire qui nous a été signalée par la trésorerie.

Pour la corriger nous devons prendre une décision modificative comme ci :

- Recettes de fonctionnement : compte 775 : - 1 009.67 €
compte 7788 : + 1 009.67 €
- Recettes d'investissement : compte 10222 : - 1 009.67 €
compte 024 : + 1 009.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, la décision modificative comme présentée ci-dessus.

CCJ : CONVENTION MASQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'an dernier, lors du premier confinement, les masques étaient difficiles à trouver. Nous nous sommes donc approvisionnés par divers canaux dont la CCJ qui a obtenu des masques par le Conseil Régional ou en direct. L'État et la CCJ ont pris une partie à leur charge et le reste, soit 962.25€ pour 1 395 masques, est à notre charge.

Pour pouvoir régulariser le reste à charge de la commune, il faut valider la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre », et 0 « Abstention »**, Monsieur le Maire à signer la convention et à indemniser la Communauté de Communes du Jovinien.

CCJ : COMPÉTENCE MOBILITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la visite de Monsieur Nicolas SORET, Président de la Communauté de Communes du Jovinien, nous devons prendre une décision pour le transfert de la compétence mobilité de la CCJ.

Cette compétence concerne la mobilité des séniors, des chercheurs d'emploi, la création de pistes cyclable et piétons

Cependant cela ne concerne pas les transports scolaires qui restent de la compétence de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « abstention »** de transférer la compétence mobilité à la CCJ.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Néant

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que :
 - Des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été demandées pour les parcelles suivantes : AB 113, AC 163, AB 82, Y 0108 + 0109.
 - Du retard dans le déploiement de la fibre suite à des malfaçons de la part de Circet.
 - L'ASUCM Rugby remercie la commune pour la subvention 2021.
 - Lors des prochaines élections départementales et régionales, les bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes « Les Granges du Château ».
 - Les bâtiments et édifices publics seront pavoisés le 27 mai pour la journée nationale de la Résistance.
 - Un échafaudage sera installé sur la Route de Joigny, faire attention.
 - Le renouvellement de l'abonnement « PanneauPocket » pour 3 ans (540 € + 1 semestre offert).
 - L'ordinateur portable de l'école maternelle à été remis à niveau.
 - Les sapeurs-pompiers volontaires de Brion sont invités par le CIS de Joigny pour une formation de maintien des acquis en juin (balisage sur le domaine routier, secours aux personnes en secours routier)
- Madame LETHIMONNIER fait savoir que Monsieur Raphaël KEUSCH remercie la réactivité de la commune pour l'éclairage public.

- Monsieur LECESTRE demande s'il y a possibilité de retirer les gravillons dans les allées du cimetière et de mettre un revêtement en dur pour marcher plus facilement.
- Monsieur MALÈRE propose de voir pour un concassé fin mélangée avec du ciment pour les allées du cimetière.
- Madame CARRA informe que mercredi prochain elle a rendez-vous avec une société pour avoir un devis de revêtement de sol pour le City-Stade.
- Madame COQUILLE informe que les jeux à la Fourchette sont arrivés. Voir avec les agents communaux pour les emplacements ainsi que pour le rognage des souches.
- Madame SYLVESTRE informe qu'elle a un devis pour la réfection du court de tennis et en attends d'autres.

AGENDA :

- Visite du SDEY – Eiffage pour le contrôle de l'éclairage public : 26 mai

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 10.

Table des délibérations :

- Projet panneaux « Photovoltaïque »
- Projet « Vidéosurveillance »
- Emplacement pylône « FREE »
- Démoussage des toitures des bâtiments communaux
- Réfection des portes de l'atelier communal
- Achat tondeuse autoportée avec plateau basculant
- Achat de calculatrice pour futurs collégiens
- Vente d'une benne agricole communale
- Décision modificative – Budget communal
- CCJ : Convention masques
- CCJ : Compétence mobilité

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

Suivent les signatures :

NOMS	SIGNATURES	POUVOIRS	ABSENT EXCUSÉS/ NON EXCUSÉS
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoît COPPIN			
M. Philippe MAUNY			
Mme Séverine COMMEAU			
Mme Carinne QUENISSET			X
Mme Claire LETHIMONNIER			
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara COQUILLE			
M. Bruno COMMENGE			
M. Jimmy BORET			X
M. Frédéric MALÈRE			
M. Éric SÉGADO			